

## Séance du 30 Juin 2020

**Présents :** M. HEUZE, Mme PESTEL, M. COLOMBEL, Mme LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, Mme ROUXEL, M. ACCOH, Mme TOURTELIER, Mme LAVOUE, Mme LEFEUVRE, M. COUSTE, Mme LE BAIL, M. MOREL.

**Excusé :** M. DEL MORAL, pouvoir à M. COUTURIER.

### LIGNE DE TRESORERIE

Madame PESTEL, adjointe aux finances rappelle l'échéance de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole au 31 mai 2020 (montant 100 000€).

Elle fait savoir qu'elle a contacté 2 établissements bancaires pour une proposition de ligne à hauteur de 100 000€. Seul le crédit agricole a fait une proposition.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, compte tenu de l'intérêt pour la mairie de disposer de crédits de trésorerie, demande la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

**Montant :** 100 000€

**Durée :** 1 an

**Condition de taux :** EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0\*+ marge de 1,10% (\*index Euribor 3 mois moyenné du mois d'avril 2020 = -0.25% soit un taux de 0,85%).

**Frais de dossier :** 0.25% du montant de la ligne.

**Pas de commission de non utilisation.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire en vue de l'application de cette décision.

### **TRACTEUR JOHN DEERE Type 3039 R HYDRO (PHASE V)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de MS EQUIPEMENT de TRELIVAN d'un montant de 37 384€ HT.....44 861€ TTC.

<b>BROYEUR ORSI modèle ENERGI 155</b>	3 200€ HT.....3 840€ TTC
<b>2 ROBOTS AUTOMOWER HUSQVARNA 550</b>	5 900€ HT.....7 080€ TTC
<b>FORFAIT INSTALLATION</b>	450€ HT.....540€ TTC
<b>ESSENCIAL CARE GARANTIE 5 ANS AVEC 4 ENTRETIENTS</b>	1 132€ HT1 358,40€ TTC
<b>ARROSEUR DE STADE MAJAR modèle OLIMPE 2300</b>	2 750€ HT.....3 300€ TTC
<b>DESHERBEUR A AIR CHAUD PULSE</b>	2 400€ HT.....2 880€ TTC

TOTAL.....15 832€ HT.....18 998,40€ TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de MS EQUIPEMENT de TRELIVAN pour un montant de 18 998,40€ TTC.

### **PARE BALLONS ET BUTS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de SCLA de ETRELLES pour un montant de 11 844,34€ HT..... 14 213,21€ TTC.

La dépense sera réglée en investissement au 21.

**FOYER BUVETTE VESTIAIRE FOOTBALL suite à effraction (travaux de menuiseries suite à dégradations lors d'une effraction)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de M. CHAUVEL Jean-Luc de BOBITAL pour un montant de 2 334€ HT.....2 800,80€ TTC.

**FOYER BUVETTE VESTIAIRE FOOTBALL suite à effraction (réalisation et pose de 7 protections fenêtre acier finition galvanisée)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de ACS-SARL BRANDILY QUENOILLER de DINAN, pour un montant de 1 931€ HT.....2 317,20€ TTC.

**MARQUAGE AU SOL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise SIGNAUX GIROD de ST GILLES, pour un montant de 4 620,55€ HT et 5 544,66€ TTC.

**TARIFS ACTUELS CANTINE**

Repas enfant	2.75€
Repas adulte	5.20€
Repas exceptionnel enfant (si inscription tardive)	4.00€

**PROPOSITIONS RENTREE SEPTEMBRE 2020**

2.80€
5.25€
4.05€

**TARIFS ACTUELS GARDERIE**

Enfants	Matin	Après-midi	Journée
1 <sup>er</sup> enfant	2.15 €	2.80 €	3.00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	1.85 €	2.50 €	2.70 €
3 <sup>ème</sup> enfant	1.55 €	2.20 €	2.40 €

**Proposition à compter de la rentrée de septembre 2020**

Enfants	Matin	Après-midi	Journée
1 <sup>er</sup> enfant	2.20 €	2.85 €	3.05 €
2 <sup>ème</sup> enfant	1.90 €	2.55 €	2.75 €
3 <sup>ème</sup> enfant	1.60 €	2.25 €	2.45 €

Ces propositions sont validées, à l'unanimité, par le conseil municipal.

**DINAN AGGLOMERATION**

**Adhésion au groupement de commande portant sur l'acquisition de masques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, qui précise en son article 28 : « *Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics* » « *La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres* ».

**Considérant** que dans la lutte contre le Coronavirus, toutes les solutions barrières comptent,

**Considérant** que l'Organisation Mondiale de la Santé, le vendredi 03 avril 2020, a ouvert la voie à un usage accru des masques, même artisanaux, par le grand public afin de limiter la propagation du coronavirus Covid-19,

**Considérant** que l'Académie de Médecine, dans son avis du 02 avril 2020, recommande que le port d'un masque « *grand public* » ou « *alternatif* » aux masques médicaux soit rendu obligatoire pour les sorties pendant la période de confinement et lors de sa levée,

**Considérant** que le vendredi 3 avril, lors de son point de presse quotidien, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon a déclaré « *Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production* »,

**Considérant** qu'il résulte de ce qui précède, qu'il existe une urgence impérieuse à doter le grand public de masques alternatifs,

**Considérant** que la tension extrême sur la production des masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation,

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'acquisition de masques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

<b>Commune :</b>	Commande 1- Masque adulte	Commande 2- Masque adulte	Commande masque enfant
BOBITAL	340	580	112

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de masques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;
- 2) Autorise M. le Maire à signer ladite convention ;
- 3) Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

#### **PROJET DE MARCHÉ**

Monsieur Le Maire donne lecture du projet d'arrêté municipal portant règlement du marché hebdomadaire de BOBITAL.

Ce projet de règlement est accepté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

#### **DOSSIER PLACE HIPPOLYTE THOMAS, LANCEMENT DU MARCHÉ**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au lancement du marché de travaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la procédure.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Le résultat de clôture s'élève en fonctionnement à 143 515,69€

Monsieur le Maire, propose d'affecter la somme de 85 000€ en section d'investissement et de laisser 58 515,69€ en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

#### **VOTE DES TAUX 2021**

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux 2019 :

Taxe foncière (bâti).....21,59%  
Taxe foncière (non bâti).....78,13%

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ces taux.

#### **AMORTISSEMENTS**

Les amortissements sont détaillés en annexe du budget. Le montant est de 7 388€.

En dépense de fonctionnement au 6811-042 7 388€.

En recettes d'investissement 7 388€

2802-040	12€
28041512-040	1 702€
28041582-040	5 532€
28051-040	142€

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'inscription de ces amortissements. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de ces amortissements.

#### **ENVELOPPE ET REPARTITION DES SUBVENTIONS**

Il est proposé au conseil municipal de fixer l'enveloppe des subventions à 6 600€

6574 subventions de fonctionnement aux associations.....6 600€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces montants. La répartition sera vue ultérieurement.

**DECISION DE VOTE PAR CHAPITRE ET PAR OPERATION**

Monsieur le Maire propose de voter le budget par chapitre.

Le conseil municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2020**

Le budget primitif est présenté aux élus par Mme PESTEL Delphine, adjointe aux finances.

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Recettes	851 943€	210 528€
Dépenses	851 943€	210 528€

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce budget.

Le budget est voté, à l'unanimité, par le conseil municipal.